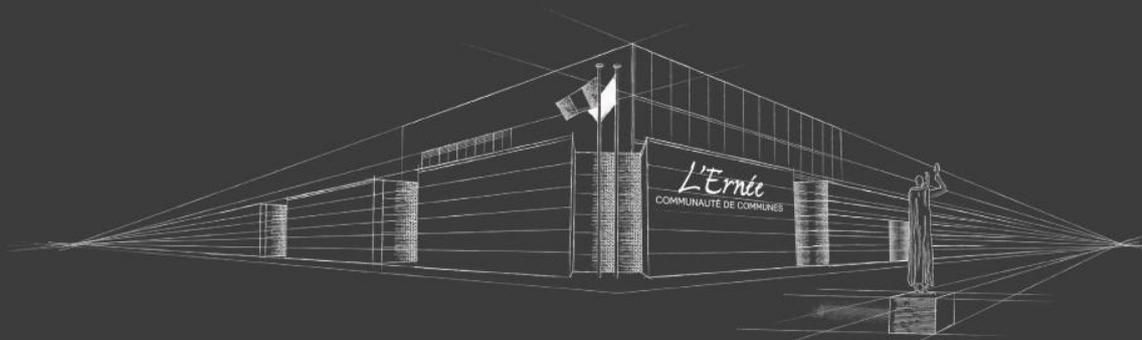




| BUDGET 2025



www.lerneer.fr

SOMMAIRE

Introduction	3
Présentation et vote du budget principal	4
Section de fonctionnement	5
Section d'investissement	13
Présentation et vote du budget annexe « Gestion et traitement des déchets »	15
Section d'exploitation	17
Section d'investissement	18
Présentation et vote du budget annexe « Réseau de chaleur »	20
Section d'exploitation	20
Section d'investissement	21
Présentation et vote du budget annexe « Eau potable »	21
Section d'exploitation	22
Section d'investissement	23
Présentation et vote du budget annexe « Assainissement en régie »	25
Section d'exploitation	26
Section d'investissement	26
Présentation et vote du budget annexe « SPANC »	27
Section d'exploitation	27
Présentation et vote des budgets Zones d'activités	28
Tableau des effectifs	31

Introduction

La Communauté de communes de l'Ernée a modifié en 2025 son calendrier budgétaire afin de renforcer le cycle budgétaire avec entre autres un temps plus long pour les dialogues de gestion dans les services ; dès lors, les budgets 2025 de la Communauté de communes seront votés avec la reprise anticipée des résultats 2024, étant précisé que les CFU 2024 seront votés le 27 mai prochain.

Les budgets primitifs 2025 présentés sont les suivants :

- Budget principal de la CCE ;
- Budget annexe « Gestion et traitement des déchets » ;
- Budget annexe "Réseau de chaleur"
- Budget annexe « Eau potable »
- Budget annexe « Assainissement collectif en régie »
- Budget annexe « Assainissement non collectif »
- Budget annexe « ZA de la Querminais 2 à Montenay »
- Budget annexe « Parc d'activités de la Mine à la Baconnière »
- Budget annexe « Parc d'activités de la Brimonnière à Ernée »
- Budget annexe « ZAE transférées » (regroupement à compter de 2025 des 7 budgets annexes transférés par les communes)

Contexte de la préparation budgétaire

Le budget principal de la Communauté de communes de l'Ernée est présenté dans la nomenclature budgétaire M57. Les budgets SPIC continuent à être gérés par l'instruction comptable et budgétaire M4.

Pour rappel, les principales évolutions aux règles budgétaires et comptables apportées dans le cadre de la M57 sont les suivantes :

- La suppression des éléments exceptionnels : les chapitres charges et produits exceptionnels, enregistrés aux subdivisions des comptes 67 et 77 ont été supprimés
- Les comptes de dépenses imprévues ne sont plus autorisés en dehors de la gestion en AP/CP
- La comptabilisation des amortissements des immobilisations à compter de leur date de mise en service c'est-à-dire au prorata temporis.

L'ensemble des budgets sont présentés conformément aux ambitions politiques vues à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire et du Plan Pluriannuel d'Investissement.

L'objectif est de maintenir une bonne capacité d'investissement afin de mener à bien les objectifs du projet de territoire.

Présentation et vote du Budget Principal

PARTIE 1 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 12 595 674,64 €

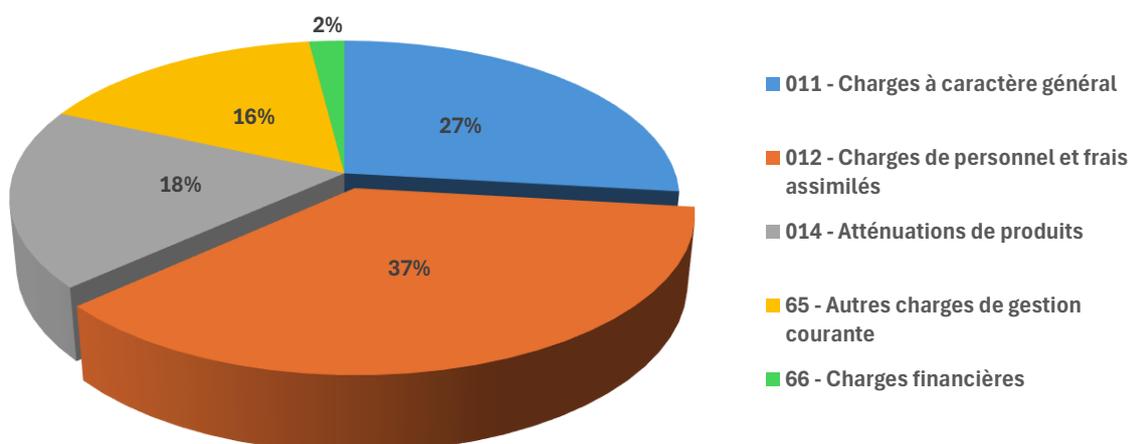
Le tableau ci-dessous récapitule les crédits inscrits en 2025, comparé au vote du budget 2024.

Chapitre dépenses	Budget 2024	Budget 2025	Variation budget 2025/2024
011 - Charges à caractère général	2 455 434	2 415 929	-1,61%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 094 550	3 281 700	6,05%
014 - Atténuations de produits	1 655 056	1 661 711	0,40%
65 - Autres charges de gestion courante	1 410 468	1 461 436	3,61%
66 - Charges financières	232 490	177 388	-23,70%
67 - Charges exceptionnelles	3 000	1 000	-66,67%
68 - Dotations aux provisions	26 801	76 024	183,66%
Dépenses réelles hors provisions	8 850 998	8 999 164	1,67%
Dépenses réelles avec provisions	8 877 799	9 075 188	
023 - virement à la section d'investissement	1 313 958	1 026 370	
042 - opérations d'ordre / dotations aux amortissements	2 513 032	2 494 116	
Opérations d'ordre	3 826 990	3 520 487	
TOTAL DEPENSES	12 704 789	12 595 675	-0,86%
Chapitre recettes	Budget 2024	Budget 2025	Variation budget 2025/2024
013 - Atténuations de charges	30 000	25 000	-16,67%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	705 443	951 550	34,89%
73 et 731 - Impôts et taxes et fiscalité locale	5 559 749	5 621 534	1,11%
74 - Dotations, subventions et participations	2 254 546	2 281 926	1,21%
75 - Autres produits de gestion courante	1 668 319	1 518 236	-9,00%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	5 246	7556	44,03%
Recettes réelles hors provisions	10 218 057	10 398 246	1,76%
Recettes réelles avec provisions	10 223 303	10 405 802	1,79%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	615 076	540 371	
Opérations d'ordre	615 076	540 371	
002 - Excédent de fonctionnement	1 866 410	1 649 502	
TOTAL RECETTES	12 704 789	12 595 675	-0,86%

Le budget 2024 comprend l'ensemble des crédits votés sur l'année 2024 (BP + BS + DM)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses réelles par chapitre



Répartition des dépenses de fonctionnement par politique

(Hors chapitres 014, 66 et participation au SDIS contenu au chapitre 65)

Services	Montant	%
Fonctions supports	2 102 608 €	31,55%
Culture	1 172 585 €	17,60%
AquaFitness	1 056 577 €	15,86%
Economie-Tourisme-loisirs	873 273 €	13,11%
Aménagement du territoire et Habitat	712 588 €	10,69%
Solidarités	385 200 €	5,78%
Environnement - Transition écologique	360 755 €	5,41%
TOTAL	6 663 586 €	100%

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 415 929,29 € (- 39 505€ /- 1.61%)

Les diminutions les plus importantes se situent sur les postes suivants :

- Réduction de l'enveloppe consacrée aux études de l'ordre de 42 000 € ; Pour rappel, l'année 2024 a permis de solder le coût des études Projet d'administratif et Pacte financier et fiscal et de réaliser l'étude sur le plan de gestion de l'Etang neuf de Juvigné ; l'année 2025 prévoit une étude sur l'évolution du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Réduction des coûts en achat de prestations de services de 88 000 € ; l'année 2024 avait supporté exceptionnellement un coût de prestation informatique d'infogérance afin de pallier l'absence de techniciens informatique pour 78 000 € ; en 2025, le service est au complet et cette prestation n'est plus.
- La dématérialisation de certains supports de communication ainsi que l'internalisation du budget communication de la saison culturelle à partir de la rentrée 2025/2026 permettront de diminuer les coûts à l'article 6236 du budget de l'ordre de 20 000 €

En revanche certains postes sont en augmentation, il s'agit :

- Des coûts d'électricité en hausse de + 12% dans le cadre du nouveau marché avec TEM (fournisseur ENGIE) ; la production d'électricité photovoltaïque en autoconsommation

collective (ombrières et atelier eau) dont la production attendue serait de l'ordre de 130 MWh devrait toutefois permettre de neutraliser cette augmentation. Pour autant, l'inscription budgétaire avait été sous-estimée sur ce poste en 2024, ce qui oblige à prévoir une enveloppe de + 20 000 € en 2025

- Le poste « Formation » des agents est en évolution de + 22 000 € : un premier volet de formation est prévu en 2025 sur la cybersécurité
- Le poste « honoraires, conseils » évolue de + 85 000 € : le suivi-animation de l'OPAH en année pleine et la mise en place d'un Workshop sur le volet pacte territorial justifient cette augmentation ; des subventions et participations sont prévues au chapitre 74 en recettes sur ces deux thématiques

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 3 281 700 € (+ 187 150 € / + 6,05%)

La prévision budgétaire tient compte :

- De divers éléments conjoncturels et réglementaires :
 - Le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) qui vient augmenter de façon mécanique la masse salariale chaque année
 - Augmentation de l'assurance statutaire : + 15%
 - La participation employeur à la prévoyance à compter du 01/01/2025
 - L'augmentation de la cotisation patronale « maladie/vieillesse » pour les agents titulaires : + 1 point (+ 11.12%)
 - Augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL : + 3 points (+ 9,48%)
- Volet social :
 - Les titres restaurant sur une année complète (dispositif mis en place au 01/07/2024)
- De l'évolution des effectifs permettant la mise en œuvre des différentes politiques engagées
Pour 2025, sont budgétisés :
 - Un poste de responsable du patrimoine (prévision embauche le 22/04)
 - Une enveloppe réservée de 50 000 € pour permettre un recrutement éventuel sur la partie juridique et contrôle de gestion, deux domaines à prioriser dans les futurs recrutements confirmés dans le cadre du projet d'administration
 -

Néanmoins, les charges de personnel sont atténuées par :

→ divers recouvrements au chapitre 70 :

- Recouvrement heures effectuées par les services supports (Comptabilité – Ménage) auprès des budgets annexes, du CIAS et du Syndicat de bassin ;
- Recouvrement des charges de personnel liés au fonctionnement des services communs au travers des attributions de compensation pour les communes et par une participation pour les budgets annexes Eau-Ass, Gestion des déchets et les budgets CIAS et Syndicat de bassin.

→ des participations de l'Etat et du Département en soutien à la création de certains emplois tels que les postes PVD-ORT, chargé habitat, technicien Bocage et chargé transition écologique et mobilité

→ les indemnités journalières de la CPAM et de l'assurance statutaire liées aux différents arrêts de travail

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 1 661 711,19 € (+ 6 655€ /+ 0.40%)

Ce chapitre prend en considération les attributions de compensation, la dotation de solidarité communautaire et les reversements de fiscalité. Ce chapitre évolue en 2025 conformément aux engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal.

- L'attribution de compensation prévisionnelle est arrêtée à 1 550 352 € ;

Instaurée au 01/01/2007 suite à la mise en place de la TPU, celle-ci a évolué au fil de l'eau au gré des transferts de compétences mais également par l'adhésion libre des communes à divers services communs développés par la Communauté de communes (ADS – Ingénierie-voirie – Systèmes d'information – Ressources Humaines et Conseil en Energie Partagé)

Concernant les services communs, le coût des services est calculé chaque année afin d'être répercuté sur les attributions de compensation des communes en année n+1

Pour 2025, les critères de répartition ont été revus et les coûts répercutés sont plus exhaustifs reflétant le niveau de service rendu pour chaque commune adhérente.

- La dotation de solidarité communautaire s'élève à 100 000 € (contre 32 500 € en 2024)
- Le partage du produit IFER sur les composantes éolienne et photovoltaïque s'élèvent à 7 359 € en faveur des communes ; ce montant correspondant à 15% du produit perçu par la CCE en 2024 et se décompose comme suit :

Commune	composante	produit IFER perçu en 2024	Reversement 15% à la commune
la Bigottière	photovoltaïque	945 €	142 €
St Hilaire du Maine	Eolienne	47 652 €	7 148 €
Vautorte	photovoltaïque	460 €	69 €
TOTAL		49 057 €	7 359 €

- Un dégrèvement de taxe foncière non bâtie en faveur des jeunes agriculteurs pour 4 000 €

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 1 461 435,80 € (+50 968€ /+ 3.61%)

Ce chapitre retrace pour l'essentiel :

- Les indemnités et cotisations sociales des élus
- Le financement du SDIS (service départemental d'Incendie et de Secours) pour 496 480 €, laquelle contribution a augmenté de 1.37% par rapport à 2024 ; pour rappel, la contribution au SDIS avait été transférée des communes vers la Communauté de communes au 01/01/2014 sur la base des contributions des communes en 2013, soit 378 870 € (+ 31% à la charge de la Communauté de communes au 01/01/2025) ;
- Une subvention d'équilibre au CIAS de l'Ernée inscrite provisoirement sur la base de celle de 2024 soit 188 700 €, à laquelle s'ajoute le reversement de la subvention de l'Etat de 90 000€ perçue pour le fonctionnement des deux France Service. Le montant de la subvention sera réajusté lors du vote du budget primitif du CIAS.
- Les subventions attribuées aux associations au titre des évènements culturels, sportifs et autre pour un montant de 109 299 €
- Une prévision pour le versement de subventions d'équilibre vers les budgets annexes zones d'activités économiques pour un montant de 45 186 €

- Le reversement de la taxe GEMAPI perçue en impositions directes (article 7346) dans le cadre d'une gestion déléguée à titre principal au Syndicat de Bassin de l'Ernée qui mène des actions de restauration du cours d'eau sur le bassin versant de l'Ernée ; d'autres actions sont prévues en 2025 avec l'EPTB Vilaine sur les communes de Juvigné et de la Croixille ainsi que des actions menées par SYBAMA à Andouillé
- Le droit d'utilisation informatique en nuage (article 65811) budgété à hauteur de 180 030 €, montant identique à celui de 2024. Ces dépenses couvrent la gestion des serveurs, du stockage, des bases de données des logiciels métiers via internet pour l'ensemble des services de la CCE ; en contre partie, les dépenses sur cet article sont éligibles au FCTVA à hauteur de 5.60% du montant de la dépense TTC.

Par ailleurs, les comptes 6541 et 6542 : admission en non-valeur et créances éteintes seront alimentés si besoin par décisions modificatives au cours de l'année 2024. Un crédit à hauteur de 2000 € a toutefois été porté au BP 2025. Il est rappelé que les provisions constituées en cumul au 31/12/2024 à hauteur de 141 453,36 € permettront de neutraliser, le moment venu, les dépenses d'effacement de dette ou d'admission en non-valeur, par des reprises sur provisions.

Chapitre 66 - Charges financières : 177 387,87 € (- 55 102 € /- 23,70%)

La diminution des charges d'intérêts s'explique par la non-réalisation d'emprunts au cours de l'année 2024 et de la diminution mécanique d'intérêts sur des emprunts à annuités constantes.

La prévision 2025 n'intègre pas à ce stade des remboursements liés à la réalisation éventuelle de nouveaux prêts au cours de l'exercice 2025.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 1 000 €

(Réserve pour annulations titres sur exercices antérieurs)

Chapitre 68 : Dotations aux provisions : 76 023,79 € (+ 49 223 €)

Des provisions complémentaires pour risques sont constituées. (Solde impayés PLASTIMA et contentieux en cours)

Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 1 026 370,24 €

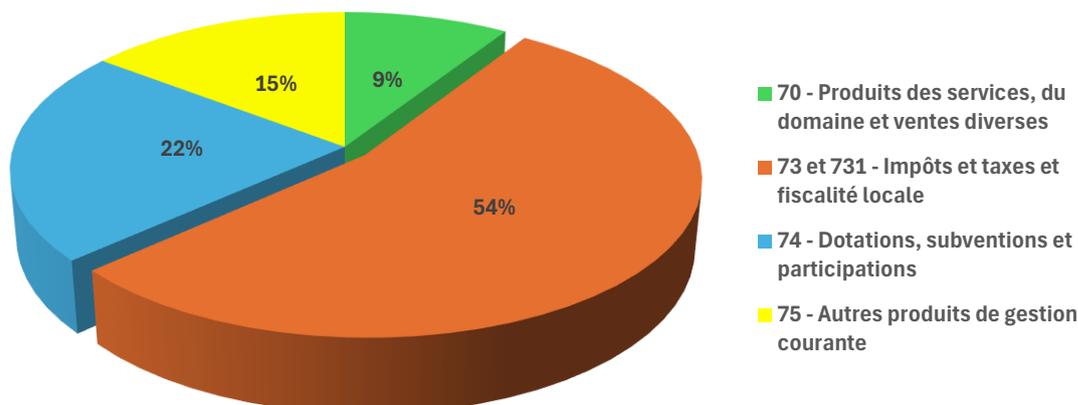
Il s'agit du virement effectué à la section la section d'investissement pour permettre d'autofinancer des projets d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 494 116,46 €

Il s'agit des amortissements comptables des acquisitions, travaux et études réalisés en investissement. Il s'agit d'un montant prévisionnel susceptible d'être ajusté en fin d'année lors des écritures d'amortissements au prorata temporis au titre des biens acquis en 2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Chapitre 013 – Atténuations de charges : 25 000 € (indemnités journalières CPAM et assurance statutaire et FNCSFT)

Chapitre 70- Produit des services : 951 550 € (+ 246 107€ / + 34,89%)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes issues des services communautaires, dont :

- Redevances des services à caractère culturel et sportif (AquaFitness, Ecole de musique, billetterie saison culturelle) : + 59 600 € sur l'activité AquaFitness justifiée par une augmentation des tarifs et une hausse de la fréquentation
- Remboursements de charges de personnel en provenance des budgets annexes : - 19 000 € (fin de certaines mises à disposition et transfert des charges de personnel RH en remboursement de frais)
- Remboursement de frais par les budgets CIAS et Syndicat de bassin ainsi que les budgets annexes Eau-Ass et Gestion des déchets : + 54 109 € justifié par la facturation du coût des services communs RH, Ingénierie et Systèmes d'information de façon exhaustive
- Remboursement de frais par les communes (poste PVD-ORT commune Ernée, prestations Musical'écoles)
- Remboursement de frais par les privés ou collectivités extérieures au territoire (taxes foncières ateliers relais, frais de fonctionnement MSP et pépinière, animations PCAET ...) : + 162 097 € étant précisé que cette augmentation est justifiée pour une grande partie par un transfert de compte du chapitre 75 vers le chapitre 70.

Chapitre 73 et 731 : Impôts, taxes et fiscalité locale : 5 621 534,20 € (+ 61 785 € /+ 1.11%)

Ces 2 chapitres regroupent les produits fiscaux attendus pour 2025.

En l'attente de la notification des bases définitives 2025, les recettes fiscales prévisionnelles ont été budgétisées en tenant compte :

- Des bases 2024 revalorisées à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) soit à + 1.7% en 2025 (contre 3.90% en 2024)
- D'une augmentation de taux de la taxe foncière bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires tels qu'évoqué lors de la présentation du DOB 2025.

Les taux proposés au vote du conseil communautaire pour 2025 étant les suivants :

- Taxe foncière bâti : 1,75% (contre 1,08 % en 2024)
 - Taxe foncière non bâti : 3,65% (inchangé)
 - Cotisation Foncière des entreprises : 25,69% (inchangé)
 - Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 13% (contre 11.83% en 2024)
- D'un gel de la fraction de TVA au niveau de 2024 sur la compensation TH et CVAE
 - D'une diminution du FPIC qui suit la tendance des 2 dernières années
 - D'une augmentation de l'IFER et de la TASCOM appréhendées sur les tendances des 2 dernières années
 - D'une augmentation du produit GEMAPI voté à 160 000 € afin de couvrir des coûts 2025 (dont 153 000 € perçus en fiscalité et 7000 € en compensation au chapitre 74)
 - D'un reversement par les communes de 15% des produits de taxes foncières propriétés bâties perçus en 2024 sur les zones d'activités économiques communautaires suivant répartition ci-dessous :

NON DE LA ZONE	COMMUNE	produit part communale perçue en 2024	reversement 15%
ZA de la Querminais 1	Ernée	105 920 €	15 888 €
ZA de la Querminais 3	Ernée	117 678 €	17 652 €
ZA de la Brimonnière	Ernée	7 110 €	1 067 €
ZA de la Querminais 2	Montenay	34 082 €	5 112 €
ZA de la Mine	la Baconnière	4 343 €	651 €
Total des reversements			40 370 €

Le tableau ci-dessous retrace à cet effet l'ensemble des produits fiscaux prévisionnels pour 2025

IMPOTS ET TAXES chapitres 73 et 731	CFU 2023	CFU 2024	Prévision BP 2025	Variation CFU 2024/BP 2025	
				en €	en %
Taxes foncières - THRS et CFE	1 463 756 €	1 511 306 €	1 654 820 €	143 514 €	9,50%
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux	170 152 €	156 849 €	162 339 €	5 490 €	3,50%
Taxe sur les surfaces commerciales	167 348 €	168 620 €	170 306 €	1 686 €	1,00%
Taxes GEMAPI	94 545 €	114 689 €	153 000 €	38 311 €	33,40%
Rôles supplémentaires perçus sur années antérieures	19 955 €	23 541 €	10 000 €	-13 541 €	-57,52%
FNGIR	135 247 €	135 247 €	135 247 €	0 €	0,00%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	206 444 €	195 566 €	177 000 €	-18 566 €	-9,49%
Fraction TVA nationale (en remplacement de la suppression de la TH)	2 201 427 €	2 200 781 €	2 200 781 €	0 €	0,00%
Fraction TVA nationale (en remplacement de la suppression de la CVAE)	793 685 €	792 448 €	792 448 €	0 €	0,00%
Attribution de compensation versées par les communes	127 475 €	135 345 €	125 223 €	-10 122 €	-7,48%
Reversement conventionnels de fiscalité (15% TFB sur produits 2024 ZAE communautaires)			40 370 €	40 370 €	
TOTAL	5 380 034 €	5 434 392 €	5 621 534 €	187 142 €	3,44%

Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations : 2 281 925,40 € (+27 380€ /+ 1,21%)

1 - La dotation globale de fonctionnement : 975 796 € revalorisée globalement de 1% par rapport au produit perçu en 2024 à titre prudentiel, en considérant :

- Une dotation d'intercommunalité estimée à hauteur de 345 600 € (+19 908€)
- La dotation de compensation à hauteur de 630 196 € (- 10 247 €) liée à l'écrêtement dans la cadre de la hausse des dotations de péréquation.

2 - Les compensations fiscales de l'Etat : 683 380 € composées des pertes de ressources sur la fiscalité des entreprises, des taxes foncières, de la DCRTE, des compensations GEMAPI et le fonds départemental de TP ; en l'attente de la notification des bases 2025, les compensations sont proposées sur la base des produits perçus en 2024

3 - Les autres participations : 607 201 €

A noter une augmentation globale de 13 091 € sur les subventions en provenance de divers financeurs. Les recettes attendues par les partenaires en accompagnement des différentes compétences développées sont les suivantes :

- Subventions Etat : 324 911 €
 - o Fonds FNADT et inter-opérateurs pour le fonctionnement de 2 Maisons France Services (MFS) à hauteur de 90 000 €, laquelle somme est reversée au CIAS, en sus de la subvention votée, puisque ce dernier assure la compétence depuis le 01/01/2021 ;
 - o Soutien financier de l'ANAH dans le cadre du pacte territorial en soutien aux postes PVD-ORT et Habitat ainsi que sur le suivi-animation de l'OPAH-RU pour 205 411 € ;
 - o Soutien financier attendu de la DRAC à hauteur de 29 500 € dans le cadre d'actions menées au titre de la saison culturelle.
- Subventions Département : 218 515 €
 - o 158 360 € dans le cadre de la convention intercommunale d'appui aux projets culturels de territoire (saison culturelle, réseau lecture et Ecole de musique et actions PCT) ;
 - o 46 075 € sur le projet « plan de gestion » sur le site de l'étang neuf de Juvigné, ainsi qu'une participation au financement des postes de conseiller Bocage et chargé transition écologique et mobilité
 - o 12 080 € au titre du contrat de territoire workshop de l'habitat
 - o 2 000 € pour une participation aux transports des élèves de 6^{ème} du collège des 7 fontaines à Andouillé vers la piscine.
- Subventions des communes d'Ernée et St Denis de Gastines : 16 275 € dans le cadre de la mise en place du workshop
- Subventions autres partenaires : 47 500 €
 - o Subvention de la CAF pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour 20 000 € ;
 - o Participation des collèges pour la mise à disposition de la piscine pour 10 000 € ;
 - o Partenariats divers au titre de la saison culturelle pour 17 500 €. (ONDA)

Chapitre 75- Autres produits de gestion courante : 1 518 235,78 € (-9%)

Ce chapitre comprend :

- Les revenus des immeubles pour 1 350 277 €

Ce montant comprend les loyers ainsi que certaines charges inhérentes à la location (limitées à l'eau et l'électricité)

LOCATIONS	BP 2024	CFU 2024	Prévision 2025
Ateliers relais	595 815 €	529 642 €	586 375 €
Pépinière	77 804 €	70 122 €	67 413 €
MSP	349 940 €	318 742 €	258 589 €
Parc logements	428 008 €	437 484 €	437 900 €
TOTAL	1 451 567 €	1 355 990 €	1 350 277 €
dont recouvrement charges	147 000 €	65 212 €	70 063 €
LOYERS HORS CHARGES	1 304 567 €	1 290 778 €	1 280 214 €

- Le reversement de l'excédent de gestion 2023 de l'association de l'étang neuf de Juvigné pour 5 000€ (vente cartes pêche)
- Des indemnités de sinistre au titre de la procédure judiciaire en cours sur l'espace Bien Être de l'AquaFitness (Hammam) portées dans l'immédiat à 75 000 € pour couvrir les frais de maîtrise d'œuvre pour reprise des travaux et les pertes d'exploitation liées à la fermeture du Hammam depuis juin 2021
- La participation des agents sur les chèques restaurant à hauteur de 40% de la valeur faciale soit 22 187 €
- Le recouvrement d'un excédent de clôture en provenance du budget annexe « ZA de la Brimonnière à Ernée » pour 65 772 €

Chapitre 78 – Reprise sur provisions : 7 556,36 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 540 370,81 €

Chapitre 002 – résultat de fonctionnement 2024 cumulé (excédent) : 1 649 502,09 €

EPARGNE NETTE DEGAGEE

L'épargne nette dégagée par le budget 2025 offre une capacité à investir à hauteur de 442 160 €.

DETERMINATION DE L'EPARGNE	Budget 2024	budget 2025	Evolution
Dépenses de gestion	8 618 508 €	8 821 776 €	2,36%
Recettes de gestion	10 218 057 €	10 398 246 €	1,76%
EPARGNE DE GESTION	1 599 549 €	1 576 470 €	-1,44%
Charges financières	232 490 €	177 388 €	-23,70%
EPARGNE BRUTE	1 367 059 €	1 399 082 €	2,34%
Remboursement du capital des emprunts	963 700 €	956 922 €	-0,70%
EPARGNE NETTE	403 359 €	442 160 €	9,62%

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 8 142 295,13 € (nouveaux crédits BP + Restes à réaliser 2024)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts sur le budget 2025 correspondent à de nouveaux besoins hors restes à réaliser de l'exercice 2024, étant précisé toutefois que l'équilibre budgétaire est assuré par l'addition des nouveaux crédits et des restes à réaliser. Les nouveaux crédits sont inscrits conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement tel que présenté lors du Débat d'Orientation budgétaire 2025.

Les dépenses d'investissements sont ventilées comme suit :

Chapitre ou Opération	LIBELLE	BP 2025 nouvelles propositions	RAR 2024	TOTAL (BP + RAR 2024)
10	dotations, fonds divers et réserves (<i>provision CET</i>)	80 404,00		80 404,00
16	Emprunts et dettes (<i>rembt dette bancaire + cautions logements</i>)	807 000,00		807 000,00
204	Subventions d'équipement versées (<i>fonds de concours contournement sud, immobilier entreprises, OPAH ...</i>)	945 515,00	30 000,00	975 515,00
20	immobilisation incorporelles (<i>études, licences, Atlas biodiv</i>)	134 500,00	137 659,68	272 159,68
21	immobilisations corporelles (<i>dont changement système billetterie AquaFitness, matériel info, instruments musique, ouverture du milieu étang neuf ...</i>)	325 126,00	26 867,94	351 993,94
23	Immobilisations en cours (<i>Hypérion</i>)		259 485,31	259 485,31
27	Autres immobilisations financières (<i>avances versées aux budgets ZA</i>)	463 965,33		463 965,33
45	Opérations comptes de tiers (<i>plantations haies - travaux GEMAPI</i>)	131 000,00	31 413,72	162 413,72
opération 29	travaux bâtiments économiques (<i>bâtiments ex-PLASTIMA</i>)	550 000,00	143 183,67	693 183,67
opération 74	PLUi (<i>fin du marché sur évolution PLUi</i>)	5 000,00	50 995,10	55 995,10
opération 77	Extension siège CCE (<i>totalité de l'enveloppe</i>)	2 600 000,00	83 386,50	2 683 386,50
opération 82	Projet culturel à ERNEE (<i>Etude programiste et organisation concours architectes</i>)	125 000,00	120 930,00	245 930,00
opération 83	Documents d'urbanisme (<i>SPR Chailland 77K€ et étude AURA 63K€</i>)	140 500,00		140 500,00
opération 85	Acquisition réserves foncières (<i>dont achat terrains SUEZ Chailland</i>)	150 000,00		150 000,00
opération 86	Projet mobilité (<i>étude des déplacements</i>)	41 000,00		41 000,00
opération 88	Création réseau photovoltaïque		21 992,07	21 992,07
opération 89	Espace de loisirs ancienne fonderie	1 000,00	21 000,00	22 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 500 010,33	926 913,99	7 426 924,32
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	540 370,81		540 370,81
041	opérations patrimoniales	175 000,00		175 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		715 370,81	0,00	715 370,81
TOTAL GENERAL DEPENSES		7 215 381,14	926 913,99	8 142 295,13

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le principe de préparation du budget 2025 est de limiter au maximum le recours à l'emprunt. Un emprunt de 225 000 € a été inscrit sur l'opération 29 : travaux bâtiments économiques

Les recettes d'investissement sont ventilées comme suit :

Chapitre ou Opération	LIBELLE	BP 2025 nouvelles propositions	RAR 2024	TOTAL (BP + RAR 2024)
024	produits des cessions (<i>vente de 2 logements</i>)	170 790,00		170 790,00
10	dotations, fonds divers et réserves (<i>FCTVA</i>)	626 000,80		626 000,80
13	Subventions d'investissement	227 124,00	120 000,00	347 124,00
16	Emprunts et dettes (<i>encaissement cautions logements</i>)	4 334,73		4 334,73
27	Autres immobilisations financières (<i>remboursement avance par budget ZA</i>)	83 918,58		83 918,58
45	Opérations comptes de tiers	161 165,72	1 248,00	162 413,72
opération 29	travaux bâtiments économiques <i>emprunt d'équilibre</i>	225 000,00		225 000,00
opération 70	MSP Andouillé		53 892,00	53 892,00
opération 74	PLUi	7 750,00		7 750,00
opération 77	Extension siège CCE	1 646 564,50		1 646 564,50
opération 82	Projet culturel à ERNEE	57 587,00		57 587,00
opération 83	Documents d'urbanisme (SPR Chailland)	30 000,00	15 374,00	45 374,00
opération 86	Projet mobilité	41 000,00		41 000,00
opération 88	création réseau photovoltaïque		118 650,00	118 650,00
opération 89	espace loisirs ancienne fonderie		120 736,00	120 736,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 281 235,33	429 900,00	3 711 135,33
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 494 116,46		2 494 116,46
041	Opérations patrimoniales	175 000,00		175 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 026 370,24		1 026 370,24
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		3 695 486,70	0,00	3 695 486,70
001	Résultat d'exécution d'investissement 2024 cumulé	735 673,10		735 673,10
TOTAL GENERAL RECETTES		7 712 395,13	429 900,00	8 142 295,13

La différence entre les dépenses et les recettes réelles détermine le besoin de financement qui s'élève à 3 715 788,99 €, lequel est couvert comme suit :

Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2024	735 673,10
Opérations d'ordre (amortissements biens) - solde R-D	1 953 745,65
Virement de la section de fonctionnement	1 026 370,24
TOTAL	3 715 788,99

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le BP 2025 du budget principal, ainsi que le tableau des effectifs au 01/01/2025

Présentation et vote du Budget Annexe « Gestion et traitement des déchets »

Contexte

Le Budget annexe « Gestion et traitement des déchets » a été constitué au regard d'une évolution du montant de la redevance votée lors du Conseil Communautaire du 17 décembre dernier.

Cette évolution permet de prendre en compte plusieurs faits marquants en 2024 et des évolutions que la collectivité doit anticiper pour l'année à venir :

Rappel 2024

Plusieurs faits ont été impactant sur la gestion 2024 :

- Evolution des indices de révision (Energie) avec une très forte hausse fin 2023, non prévu au BP2024
- Baisse des tonnages OMR de 2% par rapport à 2023
 - o Coût de collecte + 7,5% par rapport au bilan 2023 (18 000 €HT de surcoût par rapport à la prévision budgétaire)
 - o Coût de Traitement +12,8% par rapport au bilan 2023 (Economie de 10 000 €HT par rapport à la prévision budgétaire ristourne comprise,)
- Augmentation de 1,5% des tonnages recyclables par rapport à 2023 (surtout sur le Verre)
 - o Coût de collecte + 11% par rapport au bilan 2023 (24 000 €HT de surcoût par rapport à la prévision budgétaire)
 - o Coût de traitement + 0,6% par rapport au bilan 2023 (3000 €HT de surcoût par rapport à la prévision budgétaire)
- Augmentation de 6% des tonnages collectés en déchèteries par rapport à 2023
 - o Baisse des tonnages Encombrants de 2% (Economie de 17 000 €HT par rapport à la prévision budgétaire)
 - o Augmentation du Bois de 45%
 - o Augmentation des Déchets Verts de 15%
 - o Augmentation des Gravats de 6%
 - o Augmentation des DEEE de 33%
 - o Augmentation des Déchets Toxiques de 7%
 - o Augmentation des Ferrailles de 19%
 - o Pas de prise en compte des tonnages des nouvelles REP mise en œuvre

Des évolutions positives ont permis de compenser en partie ces coûts :

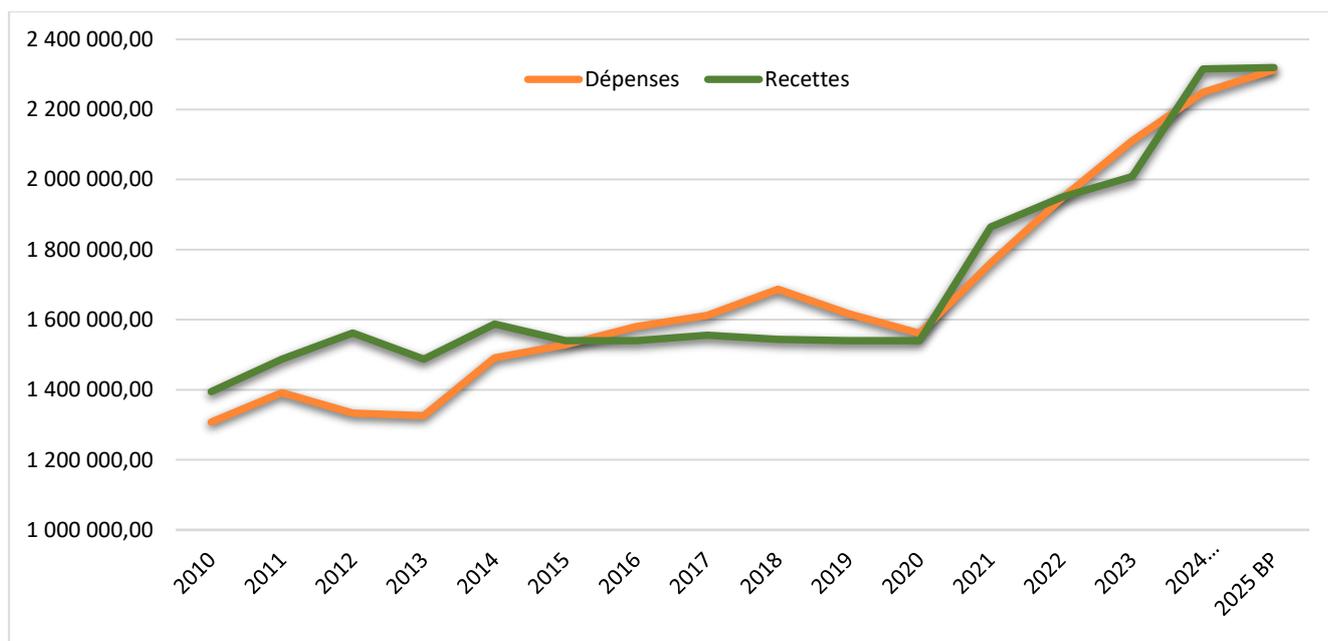
- o Baisse du tonnage du encombrants après une année 2023 en hausse
- o Baisse des tonnages gravats et des déchets toxiques

Faits à anticiper pour l'année 2025 :

- *Convention de traitement des déchets avec le CD53 avec la poursuite des augmentations de tarif de traitement des OMR et du Tout-venant.*
- *Evolution à la baisse des indices de révisions des marchés.*

- Evolution à la baisse à terme des financements CITEO (prise en compte de la quantité de déchets recyclables au sein des OMR)
- Prise en compte des services communs de la CCE (SI, RH, et Ingénierie)
- Apparition d'une sur-TGAP applicable aux quantités des déchets enfouis, en plus de l'augmentation de la TGAP.
- Chute des prix de reprise matière
Malgré une renégociation des tarifs cet été avec notre repreneur, les prix unitaires de vente matière sont en forte chute ses derniers mois il convient donc de les anticiper.

Pour plus de clarté et de compréhension, le graphique suivant présente l'évolution des dépenses et des recettes du service depuis plusieurs années.



Pour équilibrer le budget il a été proposé d'appliquer une évolution de la REOM des usagers du territoire pour atteindre un montant de 1 815 057,62 €HT.

Ce qui implique pour les usagers particuliers des évolutions tarifaire comme suit :

COUT PAR FOYER (€HT):	2024 TTC	Proposition 2025 TTC	Evolution sur 1 ans (€TTC)
1 personne Campagne	124,54 €	128,90 €	4,36 €
1 personne Partie Agglomérée	130,31 €	134,87 €	4,56 €
2 personnes Campagne	174,35 €	180,46 €	6,10 €
2 personnes Partie Agglomérée	182,43 €	188,81 €	6,38 €
3 personnes Campagne	211,72 €	219,13 €	7,41 €
3 personnes Partie Agglomérée	221,73 €	229,27 €	7,55 €
4 personnes et + Campagne	249,08 €	258,05 €	8,97 €
4 personnes et + Partie Agglomérée	260,61 €	269,73 €	9,12 €

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 2 398 462,76 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011- Charges à caractère général : 1 873 294,82 € (contre 1 871 522,77 € en 2024)

Sans reprendre les informations précisées ci avant, le tableau présente les grandes enveloppes budgétaires du chapitre 011 et les évolutions par rapport à l'exécution 2024.

Désignation	CFU 2024	BP 2025	BP2025- CFU 2024	REMARQUES
Collecte des O.M. (SECHE)	263 888,86 €	240 461,27 €	-8,88%	Baisse des tonnages + révision des indices à la baisse (8710)
Collecte Déchetteries (SECHE + EVA)	82 434,71 €	89 815,53 €	8,95%	Hors Tout Venant et Petit Incinérable intégré dans Traitement lié à la convention avec le CD53
Collecte des bornes sélectives (SECHE)	247 517,43 €	242 048,80 €	-2,21%	Augmentation des tonnages et baisse forte des indices de révision
Traitement des OM (hors ristourne) CD53	382 234,59 €	447 221,79 €	17,00%	Augmentation forfait à l'habitant + prix à la tonne
Traitement Déchetteries Hors DV (SECHE + CD53)	512 981,92 €	504 985,51 €	-1,56%	Collecte TOUT VENANT ET PI intégré dans Traitement, baisse des indices de révision
Tri et conditionnement (SECHE)	203 883,35 €	204 552,92 €	0,33%	Augmentation des tonnages et baisse des Indices de révision
Autres (anim scolaires, gaspivore...)	29 050,95 €	32 000,00 €	10,15%	
Coût service commun (RH + SI + Ingé)	0,00 €	20 269,00 €		SI + Ingé (non facturé précédemment) + RH (facturé dans chap 12 précédemment)
Autres Charges à caractère générale (chap011)	102 072,35 €	91 940,00 €	-9,93%	Compris lavage colonnes (61558) , frais de maintenance logiciel facturation. + frais d'avocat + achat de composteurs + EDF, Eau
Total CHAPITRE 011	1 824 064,16 €	1 873 294,82 €	2,70%	

Chapitre 012 – charges de personnel : 228 852,66 €

Cet article est en augmentation afin de prendre en compte les évolutions salariales des agents.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 35 800,00 €

Ce chapitre est en augmentation pour prendre en considération des admissions en non-valeur présentées en 2024.

Chapitre 66 – charges financières : 7 165,71 € (intérêts de la dette)

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 11 000 € (annulation titres sur exercices antérieurs pour 6000 € et une enveloppe « subventions » pour la location de broyeur pour 5 000 €)

Chapitre 68 – dotations aux provisions : 333 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 73 196.18 €

L'intégration des résultats 2024 permet de prévoir des dépenses imprévues en cas d'évolution de tonnages plus importants que prévus.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 168 820.39 € (contre 187 636.62 € en 2024)

Pas de gros investissements en 2024 ayant entraîné l'ajout d'amortissements en 2025.

RECETTES D'EXPLOITATION

Pour plus de clarté, le tableau ci-dessous reprend les différentes recettes liées au service

Désignation	CA 2024 (1er mois)	BP 2025	BP24- CA25	REMARQUES
Subventions d'exploitation (ECO ORGANISME, CD53...)	280 537,47 €	275 083,00 €	-1,94%	Attention pas de prise en compte du nouveau barème G
Vente produits résiduels	31 771,00 €	19 250,00 €	-39%	
Vente de marchandises	102 170,49 €	75 353,50 €	-26%	
Redevance	1 753 678,86 €	1 815 057,62 €	3,5%	Vote le 17 décembre 2024
Excédent antérieur reporté	10 307,29 €	88 129,95 €		13 430 € affectés en investissement (Sinistre CSE Juvigné)
Opé D'ordre Subvention transférée au résultat (chap 042)	37 440,03 €	36 983,74 €	-1%	
Opé d'ordre (chap 042)	0,00 €	5 894,00 €	-	Service commun Ingé / Voirie → invest
Autres Produits Exceptionnel	26 630,19 €	0,00 €	-100%	Subvention CCE, Indemnité sinistre en 2024
Ristourne CG53 Traitement OM	33 794,40 €	34 398,16 €	2%	
Remboursements frais Ex Pays	16 506,00 €	15 000,00 €	-9%	
Mise à disposition de personnel	21 136,61 €	32 160,79 €	52%	½ ETP poste Responsable de pôle vers le Budget Principal
Part salariale Tickets Restaurant (autres produits de gestion courante)		1 152,00 €		
DIVERS (vente benne)	1 864,51 €	0,00 €		
TOTAUX	2 315 836,85 €	2 398 462,76 €	3,6%	

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 869 122,12 € (nouveaux crédits BP + Restes à réaliser 2024)

Les restes à réaliser 2024 sont les suivants :

- Dépenses : 174 925,90 €
- Recettes : 35 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors restes à réaliser)

OPERATION 100 « Déchèteries » pour 414 468 €

Sont inclus :

- Les aménagements complémentaires à l'installations des barrières automatiques en déchèteries
- La rénovation / Extension de la déchèterie de CHAILLAND
- Le remplacement de bennes de collecte

OPERATION 102 « Collecte Sélective » pour 19 856,78 €. Il est prévu l'acquisition de nouveaux conteneurs de tri aérien en complément des points d'apports volontaires et pour répondre en casse pouvant avoir lieu.

OPERATION 103 « Informatique » pour 15 000,00 € prenant en compte la mise en œuvre de module complémentaire au logiciel de facturation pour les barrières automatiques et toutes évolutions de la facturation courant 2025.

OPERATION 105 « Aménagement de points de regroupement » pour 90 000,00 €

Il est proposé, lors de la réalisation de travaux de grande ampleur des communes aux emplacements des PAV, de :

- Prendre en charge l'acquisition de CSE Tri en remplacement de conteneurs aériens ou enterrés déjà présents.
- Prendre en charge les travaux en lien avec la pose, mutualisé avec les travaux prévus par la commune concernée.

Pour 2025 il est prévu :

- *De remplacer les conteneurs de tri enterrés présents (amortis) par des CSE lors des travaux de la commune d'ERNEE, rue RAMON (à côté du cimetière).*
- *Lors des travaux d'extension et d'aménagement du site de la salle des sports de Chailland, il a été nécessaire de déplacer le site d'apport volontaire, une intégration en CSE du Tri est donc à anticiper, le déplacement et les travaux de déplacement des CSE pour la collecte des OMR restant à la charge de la commune.*

OPERATION 106 « Etude d'optimisation du service » pour 55 000 €

CHAPITRE 10 : Dotations, réserves : 5 532 € (provision CET)

CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes : 49 480 € (remboursement capital de la dette)

CHAPITRE 020 – dépenses imprévues : 1 981,70 €

CHAPITRE 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 42 877,74 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors restes à réaliser)

Les dépenses d'investissement sont financées comme suit :

- Des subventions (Etat, Région) pour 129 026,60 €
- Des opérations d'ordre de transfert entre sections pour 168 820,39 €
- Une affectation du résultat de la section d'exploitation 2024 pour 13 430 € (liée à des recettes de ventes sur l'exercice 2024)
- Le résultat d'investissement 2024 cumulé pour 522 845,13 €

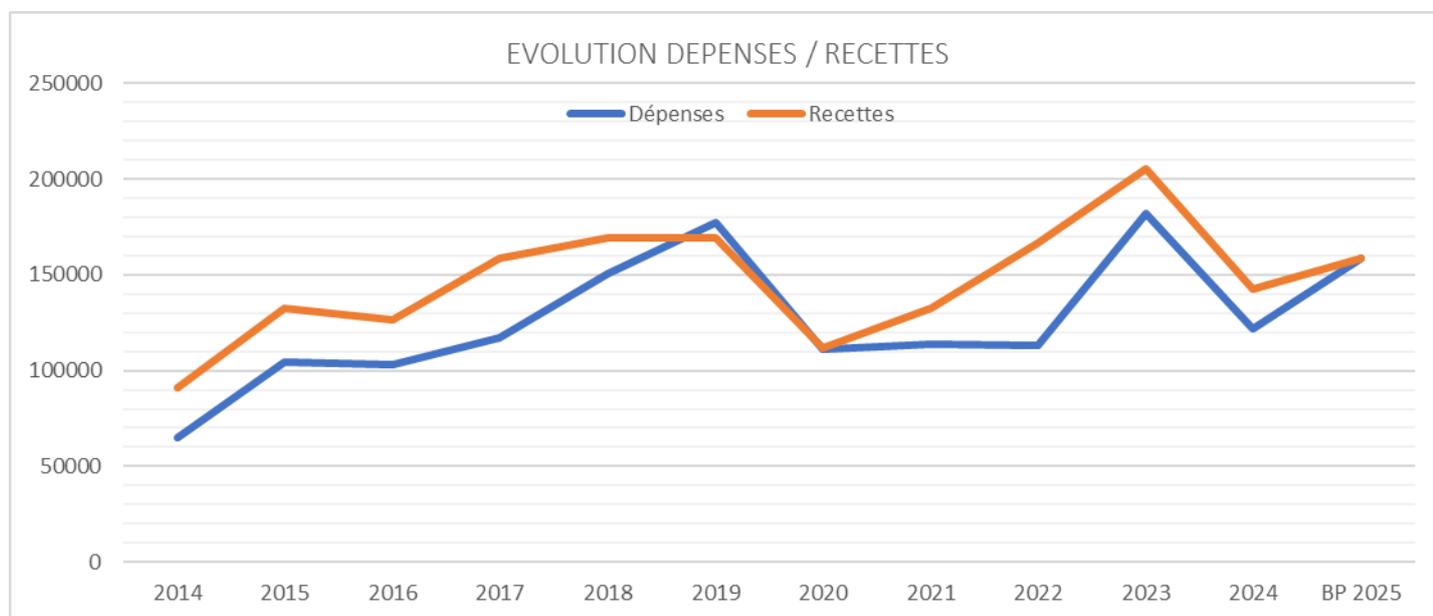
Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** le budget primitif 2025 du budget annexe « Gestion et traitement de déchets », ainsi que le tableau des effectifs au 01/01/2025

Présentation et vote du budget annexe « Réseau de chaleur »

PARTIE 1 : SECTION DE D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et en recettes à 158 885,37 €



NB : Des dépenses 2022 ont été reportées en 2023, et les recettes de ventes d'énergies 2022 et 2023 ont été surestimées par suite d'une erreur de calcul.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - charges à caractère général : 103 101,37 €

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre concernent les achats de bois et de gaz.

Afin d'assurer le bon entretien de la chaufferie et du réseau, une enveloppe de 25 000 € a également été prévue.

Chapitre 012 - charges de personnel : 7 500,00 €

Cette dépense correspond au remboursement du service d'eau pour la mise à disposition d'agent pour la gestion courante de la chaufferie.

Chapitre 66 - charges financières : 868,69 €

Chapitre 022 - dépenses imprévues : 4 401,87 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 43 013,44 €

(Dont dotations aux amortissements pour 36 213,44 € et virement à la section d'investissement pour 6 800,00 €)

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70 : Produits des services : 116 242,50 €

Il s'agit de la vente de chaleur aux usagers du réseau

Les recettes du service ont été estimées en prenant en compte une relative stabilité de la consommation par rapport à 2024.

La ventilation des recettes prévisionnelles est la suivante :

- AquaFitness de l'Ernée : 92 300,00 € HT
- Ville d'Ernée (salle de sport) : 12 892,50 € HT
- Gendarmerie : 11 050,00 € HT

Etant précisé que les charges fixes sont basées sur une puissance souscrite à la signature du contrat (différence de coût pour la gendarmerie et la salle des sports).

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation 2024 cumulé : 20 536,87 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 22 106,00 €

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et en recettes à 43 267,50 €

Les dépenses :

→ Opérations réelles pour 20 231,45 € ci-dessous détaillées :

- Remboursement capital prêt : 7 731,45 €
- Remboursement avance au budget principal : 8 000,00 €
- Enveloppe pour des travaux d'aménagements éventuels : 4 500,00 €

→ Opérations d'ordre (reprise subventions) pour 22 106,00 €

→ Dépenses imprévues pour 675,99 €

→ reprise du résultat d'investissement 2024 cumulé (déficit) de 254,06 €

Les recettes :

Elles sont composées :

- Du virement de la section d'exploitation pour 6 800 €
- Des opérations d'ordre (dotations aux amortissements) pour 36 213,44 €
- De l'affectation du résultat d'exploitation 2024 à hauteur de 254,06 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** le budget primitif 2025 du budget annexe « Réseau de chaleur »

Présentation et vote du budget annexe « EAU POTABLE »

Le budget 2025 « eau potable » tient compte de la reprise de l'exploitation sur la commune de Larchamp à compter de septembre 2025. Les dépenses d'énergie tiennent compte des annonces d'évolution de tarifs au 01/01/2025 dans le cadre du groupement de commande avec TEM.

En termes de recettes, la vente d'eau a été estimée sur le réalisé 2024, sans évolution et une recette de prestation pour le SENOM de septembre à décembre a été prise en compte.

La réforme des taxes conduit à la fusion de certains comptes. Ainsi, le montant des taxes perçues et reversées à l'agence de l'eau sera intégré au compte de vente d'eau, dont le montant va donc fortement évoluer.

L'investissement comprendra environ 3,5 km de renouvellement de réseaux, moins important que l'an passé car beaucoup de travaux sont prévus en ville. La rénovation d'un réservoir est par ailleurs prévue.

Il n'est pas prévu de nouvel emprunt.

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 5 923 295,97 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 489 114 € (2 416 850 € au BP 2024)

Ce chapitre comprend 302 000 € de taxes, perçues en 2024 et reversé au Conseil départemental de la Mayenne en 2025 ainsi que le reversement au budget assainissement pour un montant de 1 050 000 €

Ce chapitre est impacté par les nouvelles modalités de financement des services communs de la collectivité.

Un taux d'inflation de 2% a été appliqué sur les dépenses et le coût de l'énergie transmis par le TEM a été pris en compte.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 998 700 € (891 600 € en 2024)

Le chapitre comprend le personnel intervenant sur l'eau, l'assainissement collectif et non collectif, à l'AquaFitness et au syndicat de bassin de l'Ernée. La mise à disposition des agents communaux et de personnel d'autres services de la CCE (finances, ménage) est également incluse.

Des reversements de budgets à budgets sont effectués en fin d'année.

L'année 2025 prévoit le recrutement d'un agent réseau et d'un chargé de mission gestion patrimoniale en CDD, en vue de l'évolution du périmètre du service, approuvée en conseil communautaire de septembre 2024.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 368 000 € (370 000 € au BP 2024)

Ce chapitre correspond au reversement de trois taxes Agence de l'Eau perçues sur les factures 2024.

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 68 000 € (54 346 € au BP 2024)

Ce chapitre comprend les licences de logiciels et des crédits pour les effacements de dettes et les admissions en non-valeur.

Chapitre 66 - Charges financières : 114 095,09 € (123 327 € au BP 2024)

Chapitre 67- Charges Exceptionnelles : 47 000 € (51 500 € au BP 2024)

Cette dépense correspond essentiellement à des annulations de facture en cas de déménagements non signalés ou en cas d'erreur sur les estimations de consommations lorsque les relèves réelles de compteurs n'ont pas pu être effectuées.

Chapitre 68 : Dotation aux provisions : 4 153 € (20 000 € au BP 2024)

Chapitres 022 : Dépenses imprévues : 33 100 €

Chapitre 023 : virement à l'investissement : 911 000 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 890 133,88 € (889 075 € au BP 2024)

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 2 000 €

Chapitre 70- Produit des services : 4 622 352 € (4 365 000 € au BP 2024)

Ce chapitre contient la recette d'eau et la recette d'assainissement, qui est ensuite reversée au budget assainissement. Les taxes perçues pour le compte de l'agence de l'eau et du conseil départemental sont également incluses dans le montant. Elles représentent 630 000 €.

Le budget a été établi avec un maintien des consommations pour l'eau potable et en tenant compte de la hausse de tarifs de 2% et de l'évolution du montant des redevances de l'agence de l'eau.

La recette de travaux et prestations, réalisée pour le compte des usagers sur des demandes ponctuelles, est variable selon les années. Bien qu'elle ait été plus importante que les prévisions en 2024, le montant budgétisé en 2024 a été maintenu.

Chapitre 74 et 75 : Subventions et recettes exceptionnelles : 35 900 € (43 420 € au BP 2024)

Cette recette provient essentiellement des subventions accordées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil départemental de la Mayenne pour le programme de préservation de la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 267 272,41 € (239 198 € au BP 2024)

Chapitre 002 – Résultat d'exploitation 2024 cumulé (excédent) : 995 771,56 €

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 3 652 270,11 € (nouveaux crédits BP + Restes à réaliser 2024)

Les restes à réaliser 2024 sont les suivants :

- Dépenses : 723 072,45 €
- Recettes : 336 904,80 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Hors Restes à Réaliser)

Opération 10 : bassin versant : 10 000 €

Cette opération correspond aux actions de préservation de la qualité de l'eau menées en amont de la prise d'eau d'Ernée. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 70% en moyenne.

Opération 13 : Travaux sur réseaux : 1 130 000 €

L'opération comprend essentiellement des travaux de renouvellement reportés et nouveaux (place Mazarin et rue Nationale à Ernée, ZA des Landes à La Pellerine, place Belle vue à St Denis de Gastines, Route de Laval à La Baconnière, conduite de Pannard à Ernée, La Boulaie à Juvigné), ainsi que les travaux prévus dans le cadre du contournement Sud.

Opération 15 : Travaux sur installations : 587 000 €

Cette opération comprend :

- La rénovation du réservoir de la Sicorie
- Des frais d'étude pour la réhabilitation du réservoir de St Hilaire du Maine
- La mise en place d'un dégrilleur à l'usine des eaux
- Le tubage d'un forage à Juvigné
- Une enveloppe de renouvellement électromécanique

Opération 17 : optimisation du service : 83 000 €

Cette enveloppe permettra de renouveler le matériel informatique et de chantier en cas de besoin. L'achat de 2 véhicules est également prévu (un renouvellement et un nouveau en raison de l'arrivée d'un agent)

Opération 21 : Plan de gestion sécurité sanitaire de l'eau : 50 000 €

Il s'agit de l'élaboration d'un document réglementaire de prévention des risques pouvant survenir sur les installations.

Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts : 198 484,02 €

Chapitre 10 : dotation, réserves : 4 481 € (constitution provision pour CET)

Chapitre 020 : Dépenses imprévues : 101 396,45 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections : 267 272,41 €

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 2 000 €

Chapitre 001 : Résultat d'investissement 2024 cumulé (déficit) : 495 563,78 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT (Hors Restes à Réaliser)

Ces dépenses seront financées par :

- Des subventions extérieures de l'ordre de 630 500 €
- Un virement de la section d'exploitation de 911 000 €
- Une affectation d'une part de l'excédent de la section d'exploitation 2024 de 881 731,43 €
- Des opérations de transfert entre sections de 890 133,88 €
- Des opérations patrimoniales de 2 000 €

Aucun emprunt n'est envisagé.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe « EAU POTABLE » ainsi que le tableau des effectifs au 01/01/2025

Présentation et vote du budget annexe « ASSAINISSEMENT EN REGIE »

Le budget 2025 « assainissement » est globalement établi sur les mêmes bases que celui de 2024. Comme pour l'eau potable, les dépenses d'énergie sont basées sur les tarifs transmis par le TEM. Les recettes sont prévues en légère baisse, par prudence, au vu de la fragilité de ce budget.

Les dépenses de travaux 2025 sont pour la plupart inscrites en restes à réaliser de l'exercice 2024 afin de pouvoir signer les marchés et démarrer les travaux avant le vote du budget. Certaines recettes de subventions correspondant à ces travaux n'ont cependant pas pu être intégrées aux restes à réaliser faute de notifications des financeurs, elles sont donc incluses dans le budget 2025.

Les nouveaux investissements prévoient le renouvellement de 0,4 km de réseau, le renouvellement d'un poste de relevage, un curage de lagune et l'étude de réhabilitation d'une nouvelle station d'épuration, ainsi que les travaux liés au contournement sud d'Ernée.

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 1 445 985,10 € (1 268 520 € au BP 2024)

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 506 686 € (489 345 € au BP 2024)

Les évolutions sur ce chapitre sont :

- Des réajustements au vu du réalisé 2024 et une prise en compte d'un taux d'inflation de 2%
- Une baisse des dépenses d'énergie par rapport au Budget 024 qui avait été bâti sur une logique de prudence sur ce point impactant pour le service
- Une dépense de prestation complémentaire lié au changement de gestion des espaces verts des sites, qui était auparavant réalisée par un agent mis à disposition
- Les nouvelles modalités de financement des services communs de la collectivité

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 211 500 € (216 388 € au BP 2024)

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 12 500 € (19 500 € au BP 2024)

Ce chapitre comprend des remboursements de frais de chaulage, ainsi que les frais d'hébergement de logiciels divers.

Chapitre 66 - Charges financières : 64 000 € (67 677 € au BP 2024)

Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 500 €

Chapitres 022 - Dépenses imprévues : 16 135,90 €

Chapitre 023 - Virement à la Section d'investissement : 136 930,13 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 497 733,07 € (493 006 € au BP 2024)

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 1 120 000 € (1 075 000 € au BP 2024)

Les recettes sur ce chapitre proviennent des redevances d'assainissement, des travaux et de la réalisation de contrôles de conformité dans le cadre des ventes.

Chapitre 78 – Reprise sur provisions : 360 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 208 663,20 € (193 520 € au BP 2024)

Chapitre 002 – Résultat d'exploitation 2024 cumulé (excédent) : 116 961,90 €

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 2 626 618,32 € (nouveaux crédits BP + Restes à réaliser 2024)

Les restes à réaliser 2024 sont les suivants :

- Dépenses : 1 373 155,12 €
- Recettes : 488 902,80 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Hors Restes à Réaliser)

Opération 13 Travaux sur réseaux : 478 800 €

Cette somme prévoit les travaux de rénovation d'un réseau d'eaux usées à Larchamp, en lien avec des travaux de voirie pilotés par la commune, ainsi que les travaux liés au contournement Sud d'Ernée.

Opération 15 - Travaux sur installations : 217 000 €

Cette somme prévoit :

- L'étude de rénovation de la station d'épuration de la Baconnière
- La rénovation du poste de relevage de Charné à Ernée
- Un aménagement du stockage du polymère à la Station d'Ernée
- Le curage de la lagune de Larchamp
- Divers électromécaniques pour l'ensemble des sites.

Opération 17 - optimisation du service : 20 000 €

Cette enveloppe permettra de renouveler le matériel informatique et de chantier en cas de besoin.

Opération 19 – STEP de Juvigné : 80 000 €

Les nouveaux crédits sur cette opération sont prévus pour des avenants sur le marché de la station d'épuration de Juvigné

Opération 20 – STEP de La Baconnière : 60 000 €

Cette opération correspond à l'étude de la rénovation de la station d'épuration de la Baconnière.

Chapitre 16 - Remboursement emprunts et dettes : 189 000 €

Chapitre 020 - Dépenses imprévues : 0 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT (Hors Restes à Réaliser)

Ces dépenses seront financées par

- Des subventions extérieures de l'ordre de 418 800 €
- Un emprunt de 200 000 €
- Un virement de la section d'exploitation de 136 930,13 €
- Une affectation d'une part de l'excédent de la section d'exploitation 2024 de 446 985,61 €
- Des opérations de transfert entre sections de 497 733,07 €
- La reprise du résultat d'investissement 2024 cumulé de 437 266,71 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe « Assainissement en régie »

Présentation et vote du budget annexe « SPANC »

Trois agents ayant été formés sur les contrôles d'assainissement non collectif, et les effectifs étant au complet, le nombre de contrôles devrait augmenter en 2025.

SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 28 185,09 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 840 €

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 20 000 €

Remboursement de charges de personnel au budget « Eau en régie », en prévision de la réalisation des contrôles de bon fonctionnement

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 834 €

Il s'agit d'une réserve prévue pour faire face à des admissions en non-valeur ou effacement de dettes.

Chapitre 68 : Dotations aux provisions : 122 €

Chapitre 020 : Dépenses imprévues : 1 389,09 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 26 796 €

Les recettes ont été estimées sur la base de 120 contrôles de bon entretien, 84 contrôles de vente et 96 contrôles du neuf.

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation 2024 cumulé : 1 389,09 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** le budget primitif 2025 du budget annexe « SPANC »

Présentation des budgets Zones d'activités économiques

Par délibération DL-2024-134 du 24/09/2024, la Communauté de communes a fait le choix de regrouper au 01/01/2025 les budgets annexes issus des ZA transférées par les communes. Le nouveau budget annexe dénommé « ZAE transférées » regroupe donc les budgets annexes suivants clôturés au 31/12/2024 :

- ZA de la Maladrerie à Andouillé
- ZA de la Mission à Ernée
- ZA de Charné-Fay à Ernée
- ZA Pierre et Marie Curie à Ernée
- ZA de la Blinière à Larchamp
- ZA des Landes à la Pellerine
- ZA de la Butte à Vautorte

Les écritures de stocks générant des flux importants en opérations d'ordre entre sections, les présentations ci-dessous se limitent à présenter, pour une meilleure compréhension, les dépenses et recettes réelles.

Les budgets étant assujettis à la TVA, les montants précisés sont en HT

→ Budget annexe « ZA de la Querminais 2 » à Montenay

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 251 439,50 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 248 370,43 €

Les opérations réelles sont retracées dans le tableau ci-dessous :

détail dépenses	Montant	détail recettes	Montant
Enveloppe travaux (découpage et vabilisation parcelles)	20 000 €	subvention en provenance du budget principal	6 750 €
entretien courant (Eclairage public, entretien terrains, voirie, TF...)	6 750 €	Avance remboursable en provenance du budget principal	23 681 €
solde d'exécution 2024 (déficit)	3 681 €		
TOTAL DEPENSES	30 431 €	TOTAL RECETTES	30 431 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe « ZA de la Querminais 2 à Montenay »

→ *Budget annexe « ZA de la Mine à la Baconnière »*

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 576 120,74 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 566 844,24 €

Les opérations réelles sont retracées dans le tableau ci-dessous :

détail dépenses	Montant	détail recettes	Montant
Enveloppe pour acquisition terrain, MO et démarrage travaux de viabilisation (permis d'aménager ZA de la Mine 2)	188 000 €	subvention en provenance du budget principal	16 140 €
entretien courant ZA de la Mine 1 (Eclairage public, entretien terrains, voirie, TF...)	3 500 €	Avance remboursable en provenance du budget principal	183 961 €
Remboursement prêt	8 601 €		
TOTAL DEPENSES	200 101 €	TOTAL RECETTES	200 101 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe « ZA de la Mine à la Baconnière »

→ *Budget annexe « ZA de la Brimonnière à Ernée »*

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 218 284,44 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 137 012,83 €

Les opérations réelles sont retracées dans le tableau ci-dessous :

détail dépenses	Montant	détail recettes	Montant
entretien (Eclairage public, entretien terrains, voirie, réparation câble électrique ...)	15 500 €	Vente terrains (DPI 3793 m2 et indemnité ADREAL portant sur 1696 m2 pour contournement sud	76 056 €
Reversement excédent au budget principal	65 771 €	Solde d'exécution 2024 (excédent)	38 640 €
Remboursement avance en provenance du budget principal	33 425 €		
TOTAL DEPENSES	114 696 €	TOTAL RECETTES	114 696 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe « ZA de la Brimonnière à Ernée »

→ *Budget annexe « ZAE transférées »*

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 2 035 814,34 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 1 900 409,34 €

Les opérations réelles sont retracées dans le tableau ci-dessous :

détail dépenses	Montant	détail recettes	Montant
Acquisition terrains (Charné-Fay à Ernée, la Butte à Vautorte, la Blinière à larchamp)	75 085 €	Vente terrains (ZA Pierre et Marie Curie Ernée)	30 000 €
Travaux → desserte eau-assain ZA PM Curie Ernée →travaux aménagés ZA les landes à la Pellerine	295 500 €	Recouvrement coût travaux auprès de la commune d'Ernée	70 000 €
Entretien (Eclairage public, entretien terrains, voirie ...)	21 144 €	subvention DETR - travaux ZA des landes à la Pellerine	43 761 €
Remboursement avance en provenance du budget principal issu de la ZA Pierre et Marie Curie à Ernée	30 494 €	subvention d'équilibre en provenance du budget principal	22 296 €
solde d'exécution 2024 (déficit)	158 €	Avance remboursable en provenance du budget principal	256 324 €
TOTAL DEPENSES	422 381 €	TOTAL RECETTES	422 381 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe « ZAE transférées »

Quel impact financier des budgets ZA sur le budget principal ?

Dépenses vers les budgets ZA	Montant	Recettes en provenance des budgets ZA	Montant
Subventions d'équilibre	45 186 €	Excédent remboursé par les budgets ZA	65 772 €
Avances remboursables (prêts)	463 965 €	Remboursement avances	63 919 €
Total dépenses	509 151 €	total recettes	129 691 €

→ Soit un solde net (coût supporté) par le budget principal 2025 : 379 460 €

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire doit arrêter les tableaux des effectifs annexés sur chacun des budgets primitifs 2025 valant autorisation pour le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir les postes inscrits.

Postes actuellement pourvus sur chacun des budgets au 01/01/2025, comparés à ceux pourvus au 01/01/2024 :

→ Budget principal

AGENTS	Au 01/01/2024		Au 01/01/2025		
	Emplois pourvus		Emplois pourvus		Non pourvus en ETP
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	
Agents titulaires	34,00	31,81	30,00	28,10	2
Agents contractuels	33,00	26,16	40,00	32,13	
autres (apprenti)			2,00	2,00	
autres (contrat de projet)	1,00	1,00			
TOTAL	68,00	58,97	72,00	62,23	2

→ Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »

AGENTS	EMPLOIS POURVUS			
	Au 01/01/2024		Au 01/01/2025	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Agents titulaires	1	1	2	2
Agents contractuels	2	2	1	1
TOTAL	3	3	3	3

→ Budget annexe « Eau potable »

AGENTS	Au 01/01/2024		Au 01/01/2025		
	Emplois pourvus		Emplois pourvus		Non pourvus en ETP
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	
Agents titulaires	5	5	5	5	
Agents contractuels de droit public	1	1	1	1	
Agents contractuels de droit privé	8	8	10	10	3
TOTAL	14	14	16	16	3